

Délibération n° 10	Conseil Municipal du 15 Septembre 2015
Direction Service ENSEIGNEMENT/FORMATION	ENSEIGNEMENT

Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
7/09/015

Membres présents : 29

Membres ayant donné
pouvoir: 4

Nombre de votants : 33

Affiché le 22 Septembre 2015

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;

Absent excusé : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Participation financière Animation Nature

Rapporteur :	Madame Maryse MAILLART
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er Octobre 2015**.

SERVICE ANIMATION NATURE

Activités Nature
Tarifs applicables du 1er octobre 2015 au 1er septembre 2016

Tarif groupe enfants

<i>Classes nature – animation ou visite guidée</i>		
Classe primaire d'Etaples	gratuit	
<i>Groupes extérieurs enfants</i>		

<i>Animation ou visite guidée -</i>		
Jusqu'à 12 enfants	De 13 à 22 enfants	De 23 à 30 enfants
56,00 €	76,00 €	92,00 €
<i>Classes découvertes et immersion nature</i>		
3 à 6 animations (avec la même classe)	7 à 10 animations (avec la même classe)	
-10,00%	-15,00%	

Tarif groupe adultes

<i>Groupes adultes</i>		
<i>Animation ou visite guidée</i>		
Jusqu'à 12 personnes	De 13 à 22 personnes	De 23 à 30 personnes
67,00 €	92,00 €	112,00 €
<i>Vidéo-projection</i>		
Au Clos St Victor (maison faune flore)	A l'extérieur d'Etaples	
70,00 €	90,00 €	

Tarif pour la clientèle individuelle période estivale

Sortie nature du programme estival	
Enfants de moins de 12 ans	Enfants de + de 12 ans et adultes
gratuit	3,00 €
Animation ou activité estivale destinée spécialement aux enfants -12 ans (accompagnés)	
2,00 €	

Pour mémoire, les tarifs de l'année scolaire 2014-2015 étaient les suivants :

Activités Nature – tarifs applicables au 1er octobre 2014			
<i>Classes nature, animations et visites guidées Baie de Canche</i>			
		2013/2014	2014/2015
Classe primaire d'Etaples		gratuit	gratuit
<i>Groupes extérieurs enfants</i>			
Animations ou visite guidée	Forfait de base (groupe <ou =12 enfants)	50	51,00 €
	Enfant supplémentaire	1,9	1,95 €
	Enfant supplémentaire (TO, voyagistes)	1,5	1,55 €
Visites ou animations multiples même classe : à partir de 3 interventions		-10,00%	-10,00%
2 Accompagnateurs		gratuit	gratuit
Accompagnateur supplémentaire		2	2,05 €
<i>Groupes extérieurs adultes</i>			
Animations ou visite guidée	Forfait de base (groupe <ou =10 personnes)	50	51,00 €
	Personne supplémentaire	2	2,05 €
<i>Vidéoprojection (groupe de 25 à 30 personnes)</i>			

Vidéo au clos St Victor (maison faune flore)	70	70,00 €	
Vidéo à l'extérieur d'Etaples	90	90,00 €	
<i>Sortie nature estivales pour la clientèle individuelle</i>			
Visite estivale : enfants de - de 12 ans	gratuit	gratuit*	
Visité estivales enfants de + de 12 ans et adultes : par personne	3	3,00€*	
Animation ou activité estivale destinée spécialement aux enfants (accompagnés) :	2,00 €	2,00 €	

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande, si vous en êtes d'accord d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2015 et BP 2016.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

